

Organisation de l'épreuve orale du DNB session 2017

le lundi 26 et mardi 27 juin

Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'épreuve orale est la **soutenance** d'un projet. Elle permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des EPI ,enseignements pratiques interdisciplinaires dont les deux thèmes retenus sont Corps ,santé, bien-être et sécurité et Culture et création artistiques ou dans le cadre du parcours Avenir : stage d'observation en milieu professionnel.

L'élève est libre de présenter le projet qui lui plaît : un EPI ou le Parcours Avenir. Son choix ne sera considéré définitif que lorsqu'il aura rempli, signé et rendu la fiche d'inscription à la soutenance à son professeur principal pour le **31 mai 2017**.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, ni le stage, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et les connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet ou ce stage

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (trois maximum) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en **deux temps** : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury composé de deux enseignants de différentes disciplines (10 minutes).

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe.

Chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- maîtrise de l'expression orale : 50 points
- maîtrise du sujet présenté : 50 points.

NB : Il est impératif que l'oral du DNB soit préparé avec les enseignants concernés jusqu'au 23 juin.